





pays en développement, l'adoption de budgets, où les dépenses publiques en faveur des OMDs sont clairement priorisées, est une responsabilité essentielle des Parlements nationaux.

L'Assemblée générale va contribuer au suivi des OMDs notamment par la tenue d'une manifestation spéciale en 2013, mais aussi tout au long de cette session, en approfondissant certains aspects liés au développement.

Il est important en particulier de s'assurer que les améliorations des conditions de vie des populations les plus pauvres soient durables. Les investissements dans les activités productives et la création d'emplois sont des éléments-clé.

Je me réjouis à cet égard que le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), adopté par le Gouvernement camerounais, s'articule autour du développement des secteurs productifs et des infrastructures.

En effet, le potentiel de l'économie camerounaise et de l'ensemble des économies africaines est bien là. Le tout est de créer les conditions qui permettent de le réaliser. La qualité des institutions et des politiques mises en œuvre au niveau national et régional est déterminante. L'état de droit, le respect des institutions démocratiques et la protection du droit de propriété sont indispensables pour que la société civile puisse s'épanouir et exercer ses droits. C'est indispensable aussi pour stimuler les investissements et accroître la mobilisation des ressources domestiques. Le renforcement des capacités productives sera l'un des aspects traités à Istanbul en mai prochain lors du Sommet des Pays les Moins Avancés, groupe auquel un grand nombre de pays d'Afrique appartiennent. Je souhaite que l'Assemblée générale apporte une contribution à la réflexion et je vais organiser un débat thématique informel en mars à New York sur les conditions favorables au développement du secteur privé dans les pays les moins avancés.

Pour consolider les progrès dans la réduction de la pauvreté, il faut que la croissance économique soit soutenable dans le long terme et qu'elle ne mette pas en péril, par une utilisation immodérée des ressources, la possibilité de satisfaire les besoins des générations futures. Le développement durable et la notion d'économie verte forment un deuxième accent thématique important à

Réduction de la pauvreté et développement durable sont des thématiques cruciales pour l'avenir de l'Afrique, mais aussi pour l'ensemble de la planète. Il en va de notre bien-être commun. Dans le monde globalisé de ce début de XXIème siècle, les problèmes n'ont plus de passeport, et l'on

